



L'ACTUALITÉ

INTERNET POUR TOUS, CERTES MAIS AVEC QUELLE PROTECTION CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ ?

La dématérialisation de la société et de l'économie démultiplie l'usage du web sans filet alors que la cybercriminalité se développe tout aussi vite.

“
L'utilisation désormais régulière d'Internet rend indispensable la sécurisation des systèmes.”

3 à 4 milliards
seront investis par Orange, Bouygues, SFR et Free pour garantir l'accès à internet sur l'ensemble de l'hexagone.

L'accès au haut débit et à une téléphonie mobile de qualité pour tous d'ici 2020 est une promesse de campagne et un engagement du Président de la République. Il faut dire que les zones blanches en matière d'accès à internet sont un vrai frein au développement économique des territoires.

L'Etat a donc décidé de s'atteler au problème pour faire en sorte que tout le monde partout puisse avoir accès à Internet. Il a d'ailleurs arraché un accord aux grands fournisseurs d'accès (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free) pour les amener à investir 3 à 4 milliards d'euros dans les 3 années à venir pour déployer la 4G dans l'ensemble du pays.

Les 30 000 kms du réseau ferroviaires devraient être également couvertes.

En contrepartie, les opérateurs attendent que l'Etat simplifie les normes pour faciliter la réalisation des 20 000 nouvelles installations, et en particulier l'installation des 5000 pylônes nécessaires. Il faut souligner ici qu'une moyenne de deux ans est aujourd'hui constatée pour l'installation d'un seul pylône.... alors qu'il ne faut que 5 ou 6 mois en Allemagne ou au Royaume Uni.

Or, il est plus que souhaitable d'améliorer rapidement l'accès de tous à internet car les entreprises sont de plus en plus utilisatrices. D'ailleurs, 86 % des artisans utilisent le web au quotidien, même si ce n'est pas

forcément pour passer commande. Ainsi, les deux tiers des artisans ont déjà acheté en ligne des matériaux, matériels ou équipements professionnels et 23 % aujourd'hui le font régulièrement. 70 % préfèrent utiliser pour cela les sites des négoce spécialisés ou des fabricants (48 %) mais ils ne sont encore que 28 % à recourir au e-commerce généraliste (comme Amazon).

Dans son enquête annuelle « artisans et innovation », Batiactu a constaté également que 69 % des artisans utilisent un accès mobile à internet sur leurs chantiers et lors de leurs déplacements. Autrement dit, les entreprises du bâtiment, petites et grandes, sont de plus en plus nombreuses à utiliser Internet et de plus en plus souvent.

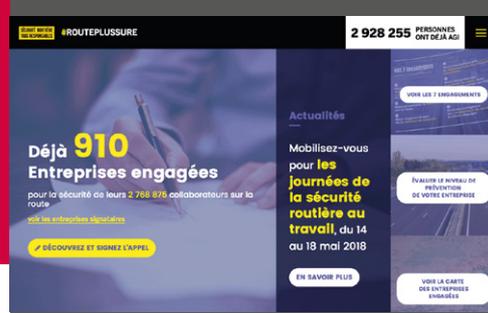
Et de ce fait, elles sont tout aussi vulnérables que les autres. L'interconnexion des systèmes et la volatilité des données stockées dans les ordinateurs, le cloud et les objets connectés accroissent d'autant les risques de criminalité.

D'ailleurs, les cyberattaques progressent à grande vitesse. 67 % des entreprises interrogées dans le cadre d'une enquête par Thales en ont déjà subi une et 36 % avec de graves conséquences. Or, 100 % des entreprises interrogées lors de cette enquête avouent avoir stocké des données sur le cloud et 45 % y ont même déposé des données sensibles.

(Suite p. 4)

950,4
MILLIARDS

C'EST L'ENCOURS DES PRÊTS
AUX ENTREPRISES SELON
LA BANQUE DE FRANCE.



ÉCONOMIE

LE CRÉDIT AUX ENTREPRISES SE PORTE BIEN

Alors qu'elles étaient plutôt frileuses jusqu'à maintenant, les banques ont fini par accepter de relâcher un peu leurs carcans et d'octroyer plus facilement des crédits aux entreprises.



C'est une bonne nouvelle au moment où l'activité reprend et où les entreprises ont besoin de financement pour relancer la machine. Les assouplissements apportés par les banques ont permis un développement soutenu des crédits aux entreprises avec une progression de l'encours sur un an de 5,5 % en janvier 2018.

Même les TPE/PME ont profité de ce nouvel élan avec un encours en hausse de 3,7 %. On notera cependant que l'octroi des prêts aux TPE n'a progressé que de deux points et montre toujours des demandes insatisfaites puisque le taux d'obtention des crédits d'investissement n'est passé que de 85 % à 87 %.

→ LA COUR DES COMPTES PLAIDE POUR UNE REFORME DU CITE

Décidément, la Cour des Comptes est fâchée contre les aides au logement... Après la TVA à taux réduit qu'elle vilipende toutes les fois où elle en a l'occasion, voilà qu'elle met en cause le crédit d'impôt tel qu'il existait jusqu'à présent.

Ainsi, dans le rapport qu'elle a remis le 18 avril dernier, la Cour considère que le CITE n'apporte pas suffisamment de soutien aux énergies renouvelables. Elle souligne que sur les 1,67 milliard que coûte ce crédit d'impôt à l'Etat, seulement 260 millions permettent de soutenir les ENR. Dans le viseur : les chaudières qui utilisent une énergie fossile et en particulier celles fonctionnant au fioul. Ce constat conduit la Cour à encourager le Gouvernement dans sa volonté de recadrer le CITE en excluant du dispositif les dépenses d'acquisition de chaudières

à haute performance énergétique les plus carbonées, c'est-à-dire celles utilisant le fioul. La Cour préconise par ailleurs d'appliquer des taux différenciés selon la nature des équipements installés, les sources d'énergie qu'ils utilisent, leurs performances, leur impact sur l'environnement, etc. Bref, difficile dans cette perspective d'éviter une nouvelle usine à gaz...et de nouvelles complications pour les entreprises !

La CAPEB suit très attentivement les intentions du Gouvernement en matière de CITE et ne manque pas une occasion de présenter ses arguments en défaveur d'une restriction trop forte du champ de ce crédit d'impôt, qu'il reste en l'état ou soit transformé en prime. Elle persiste également dans sa volonté de réintroduire les menuiseries extérieures (portes et fenêtres) dans le champ du CITE.

MÉTIER

→ NUMÉRIQUE : LE GROUPE CAPEB FAIT LE POINT

Le groupe numérique constitué au sein de la CAPEB pour suivre, notamment, les travaux du PTNB (Plan Transition Numérique du Bâtiment) s'est réuni ce mercredi 16 mai. Il a travaillé à la stratégie pour 2018 et à la mise au point de la feuille de route de la CAPEB pour accompagner les petites entreprises vers la généralisation du BIM, prévue en 2022. Le groupe a fait un point sur les attentes et les besoins en termes d'usages pour le numérique et le BIM. Il est revenu sur la plateforme Kroqi et a réfléchi aux moyens de la faire connaître sur le terrain pour encourager son utilisation par les petites entreprises. Le groupe s'est par ailleurs penché sur les diagnostics numériques, sur les référentiels numériques du BIM et sur la formation. Enfin, il a été question des activités de l'association ADN Construction et de ses objectifs pour 2018.

SOCIAL

→ SÉCURITÉ ROUTIÈRE : OPÉRATION SENSIBILISATION

Tous les 3 jours, un conducteur se tue sur la route lors d'un trajet professionnel. Un chiffre épouvantable qui passe à 1 par jour si on inclut les trajets domicile/travail.

On comprend dès lors pourquoi il est indispensable de sensibiliser encore et toujours les automobilistes au risque qu'ils prennent au quotidien.

Cette semaine, la Sécurité routière a lancé la deuxième édition des « Journées de la sécurité routière au travail » précisément dans ce but.

C'est un risque très concret dans le BTP puisqu'il constitue la 2^{ème} cause d'accidents graves et mortels dans ce secteur.

D'où la nécessité de faire prendre conscience aux chefs d'entreprise comme à leurs salariés des dangers de la route et de la nécessité de les prévenir.

Les uns comme les autres passent beaucoup de temps sur la route, souvent pressés et, de ce fait, souvent exposés à des risques d'accidents. La vitesse excessive qui cause le tiers des accidents concerne 88 % des professionnels en déplacement. 17 % d'entre eux reconnaissent conduire à plus de 160 Km/h sur l'autoroute ! 60 % maintiennent leur allure par temps de pluie. 80 % des professionnels utilisent leur portable au volant et ils sont autant à ne pas s'arrêter au feu orange, et beaucoup lisent leurs SMS ou leurs mails au feu rouge !

La sécurité routière ne doit pas être banalisée mais, au contraire, elle doit être prise en considération dans l'évaluation des risques professionnels. Les entreprises disposent aujourd'hui d'outils pour les aider à engager une démarche de prévention.

À l'occasion de ces journées de la sécurité routière au travail, un kit de communication est mis à leur disposition pour leur permettre de sensibiliser leurs salariés. Il est téléchargeable sur le site dédié : <http://entreprises.routeplussure.fr/>.

Il comprend une fiche conseil très détaillée, un court-métrage pour choquer les esprits, le témoignage d'un accidenté, une vidéo, des idées reçues sur le risque juridique, sur la performance, la prévention ainsi que des spots sur le téléphone au volant, les stupéfiants au volant, la somnolence, une checklist pour rouler bien équipé, des quiz, des dépliants, des modules vidéo thématiques, bref tout un arsenal pour éviter le pire ! découvrez-le et faite le connaître !

8 PROFESSIONNELS
SUR 10

UTILISENT LEUR TÉLÉPHONE AU VOLANT.

GOVERNEMENT

→ QUALITÉ DE L'AIR : 14 FEUILLES DE ROUTE ONT ÉTÉ DÉFINIES

La lutte contre les pollutions atmosphériques sera bientôt effective dans 14 zones géographiques qui ont fait l'objet d'un travail commun entre les Préfets et les acteurs locaux dans l'objectif de mener de nouvelles actions.

Ces plans auront nécessairement un impact sur les activités du bâtiment. Ainsi, par exemple, les villes de Reims et de Toulouse ont décidé d'encourager l'achat de foyers bois pour remplacer les systèmes de chauffage peu performants.

En Île-de-France, où les émissions de particules sont issues pour 12,3 % des chantiers du BTP, il a été décidé de diffuser les bonnes pratiques qui permettent justement de réduire les nuisances constatées : couverture des stockages pulvérulents, arrosage des voies d'accès au chantier, choix d'équipements peu émissifs, limitation des vitesses des engins, gestion des déchets.

Dans le même esprit, plusieurs des 14 plans établis par les Préfets intègrent la rénovation du bâti. La ville de Toulon, par exemple, a choisi de miser sur le développement d'une démarche Bâtiment Durable.

Montpellier a préféré opter pour un recours accru aux énergies renouvelables en utilisant plus massivement la géothermie et la biomasse. Bref, à chacun sa solution mais, de toute évidence, elles sont nombreuses et diverses !



→ RETRAITE : LE GRAND CHANTIER COMMENCE

La réforme des retraites est lancée avec un objectif : faire en sorte qu'un euro cotisé donne les mêmes droits à un cotisant, quels que soient sa situation, son statut et son secteur d'activité.

Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a déjà mené des consultations depuis décembre dernier et recevra les partenaires sociaux tout au long de l'année 2018 en vue de la présentation d'un projet de loi début 2019.

D'ici là, les concertations porteront sur la définition même du futur régime, c'est-à-dire le niveau de couverture et d'assiette ainsi que le taux de cotisation. Elles se concentreront par ailleurs sur les moyens de prendre en compte les droits liés à la maladie et à la maternité, le chômage et les minimas de pension. Il s'agira également d'évoquer l'égalité hommes-femmes et les droits liés au nombre d'enfants.

Dans un second temps, sans doute à l'automne, les concertations se poursuivront sur les conditions d'ouverture des droits à la retraite, les conditions des départs anticipés, la gouvernance du système et les modalités de transition entre l'ancien et le nouveau système.

Le chantier est énorme puisqu'il suppose de revoir tous les dispositifs de solidarité existants, de répartir autrement les réserves financières des régimes, de redéfinir la gestion des prestations et de remettre à plat toutes les rentes de situation. L'ampleur de la tâche en dit long sur le temps qu'il faudra pour tout recadrer et surtout pour faire accepter la nouvelle donne...

LOBBYING

→ L'ASSEMBLÉE NATIONALE COMMENCE À EXAMINER LE PROJET DE LOI ELAN

La commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a commencé à examiner le projet de loi ELAN ce 15 mai.

À cette occasion, la CAPEB a sollicité les parlementaires de cette commission pour leur présenter ses propositions d'amélioration du texte. Il s'agit en particulier de faciliter la constitution de groupements momentanés d'entreprises, et de faire admettre qu'il est nécessaire de procéder à des études de sols avant toute vente de terrain à construire pour éviter des désordres, et donc des coûts importants de réparation.

La CAPEB est également intervenue auprès des parlementaires pour qu'ils préservent les dispositions de la loi MOP qui nous conviennent bien. En effet, la loi MOP permet aux entreprises qui soumissionnent de disposer de plans, de quantitatifs détaillés et d'études d'exécution pour réaliser leur offre technique et de prix sur



des bases claires et précises. Cela évite à chaque entreprise de consulter un bureau d'étude en amont, donc d'engager des frais alors qu'elles ne sont pas sûres de remporter le marché à ce stade. C'est donc un réel levier pour l'accès direct des TPE aux marchés publics et cela permet à la concurrence de s'exercer dans des conditions saines.

Afin de préserver la place des TPE du Bâtiment sur ces marchés, la CAPEB a proposé que

la dérogation prévue dans le présent article s'applique uniquement aux ouvrages du bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 50 Millions d'euros. Malheureusement elle n'a pas été suivie par les députés de la Commission malgré le fait que cette proposition d'amendement ait été défendue par un grand nombre de parlementaires, principalement de l'opposition (LR), mais également par M. Besson-Moreau, député LaREM de l'Aube.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉSEAU

→ **PLATFORME 3.0 : LES BINÔMES DÉPARTEMENTAUX ONT ÉTÉ RÉUNIS**

Une centaine de représentants du Réseau ont fait le déplacement mardi pour participer à la réunion destinée à expliciter la manière de communiquer vers les entreprises sur la plateforme 3.0.

Pour cette réunion, il avait été souhaité que des binômes soient constitués dans chaque département. Il s'agissait de donner aux participants toute la matière nécessaire à la présentation de la plateforme 3.0 et de leur permettre de s'approprier les contenus et les objectifs de la plateforme pour, à leur tour, pouvoir intervenir à ce sujet dans des réunions d'information départementales ou régionales, que ce soit à l'occasion d'assemblées générales, de rencontres avec les sections professionnelles ou d'autres réunions avec les adhérents de la CAPEB.

Devant les binômes départementaux, un point d'avancement du projet a été présenté puis Sabine Basili, qui animait cette rencontre, a rappelé les principales caractéristiques de la plateforme 3.0 qui la distinguera des autres plateformes existantes : la plateforme 3.0 (nom de code) sera indépendante, ses valeurs seront en phase avec les valeurs de l'artisanat et les services et garanties proposés seront

différents de ce que l'on trouve aujourd'hui dans ce domaine, qu'il s'agisse des services rendus aux entreprises ou aux clients. On soulignera également que la gouvernance de cette plateforme sera assurée par des artisans.

Sabine Basili a insisté sur les objectifs des réunions d'information : faire connaître le projet de plateforme en insistant sur son bien-fondé, sur l'intérêt de s'y abonner et d'utiliser ses services, sur la possibilité (sans obligation aucune) de devenir membre de la coopérative et donc actionnaire de la plateforme. Il s'agit également de les sensibiliser à la nécessité de s'organiser, en réseau ou en groupements, pour proposer des offres groupées au travers de la plateforme.

Au cours de la "réunion des binômes", des outils pratiques ont été présentés : un modèle d'invitation à l'attention des entreprises pour participer à une réunion d'information sur la plateforme, un support détaillé destiné à faciliter l'animation de ces réunions auprès des adhérents, des outils permettant de suivre tant les participants aux réunions d'information selon l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la plateforme et/ou pour la coopérative, que pour faciliter l'organisation des actions de promotion par les CAPEB départementales.



Maintenir les parts de marché de l'artisanat sur le logement, capter des chantiers avant que d'autres ne le fassent, et préserver le modèle économique artisanal en s'adaptant à la transition numérique, sont les ambitions de la plateforme 3.0."

Sabine Basili

(Suite de la p. 1)

La dématérialisation de la société et des relations commerciales va rendre incontournable une assurance spécifique contre ce nouveau risque. Et pour l'heure, les offres ne se bousculent pas. Deux compagnies

d'assurance seulement proposent des produits adaptés aux TPE/MPE. Or, les petites entreprises sont particulièrement exposées parce que sous-informées des règles de sécurité à suivre.

Une raison supplémentaire pour elles de prendre le problème à bras le corps et pour s'engager résolument dans la protection des données.

UN ENTRETIEN AVEC LE QUOTIDIEN LA TRIBUNE

Le Président a reçu ce mardi un journaliste du quotidien économique La Tribune qui s'intéresse de près à l'activité économique des entreprises artisanales du bâtiment et donc aux résultats de la dernière note de conjoncture.

LE BUREAU DE L'U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni mercredi, notamment pour faire le point sur les projets de loi en cours (liberté de choisir son avenir professionnel, PACTE) mais également pour évoquer la future réforme des régimes de retraite. Le Bureau a par ailleurs examiné un projet d'accord paritaire à négocier avec les organisations de salariés en vue de créer un 3^{ème} OPCA interprofessionnel.

Enfin, un bilan de l'action menée par l'U2P contre le prélèvement de l'impôt à la source par les entreprises a été dressé pour se satisfaire de la décision du gouvernement de supprimer, purement et simplement, les sanctions pénales qui étaient prévues en cas d'erreur du chef d'entreprises. L'action de l'U2P a donc clairement porté. Pour autant, le bureau de l'U2P a, dans le même temps, déploré le faible nombre de pétitions signées. Certes, une relance auprès de 300 000 entreprises est en cours. Mais si nous voulons compter et encore peser sur le gouvernement, il est urgent de mobiliser nos entreprises pour signer la pétition de l'U2P.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se réunissait jeudi et vendredi. Comme à la suite de chaque assemblée générale, les nouveaux élus présents ont été accueillis la veille par le Président confédéral. Ce Conseil d'administration devait procéder aux élections des membres du Bureau confédéral (les deux postes de vice-président étaient ainsi à renouveler ainsi que le poste de secrétaire confédéral adjoint laissé vacant par Gabriel Desgrouas qui ne s'est pas représenté lors de l'AG. À l'ordre du jour figuraient évidemment les suites des décisions prises en assemblée générale qu'il s'agisse des résolutions traditionnelles mais également de la démarche ABCD. Bien d'autres points avaient été portés à l'ordre du jour. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.